

Un ancien salarié d'Enedis condamné pour une fraude aux compteurs Linky



Photo François Destoc

Un électricien à la retraite a été condamné, lundi, par le tribunal de Bordeaux à 18 mois d'emprisonnement avec sursis pour avoir trafiqué quelque 200 compteurs Linky. Enedis lui imputait près de 600 manipulations frauduleuses. Il devra s'acquitter d'une amende de 10 000 euros et indemniser Enedis à hauteur de 450 000 euros. En trafiquant les compteurs, il permettait aux clients de réduire leur facture d'électricité de près de 80 % et recevait, en retour, 500 à 800 euros en liquide. Le tribunal a ordonné de saisir plus de 70 000 euros sur ses différents comptes et la moitié de la valeur d'un bien immobilier, ainsi qu'une camionnette et une voiture du prévenu.